



A Mesdames et Messieurs les membres  
du Conseil communal  
1002 LAUSANNE

---

Lausanne, le 22 décembre 2014  
C.24/62 – ajm – AGC/Cult

***Cinéma Capitole – Ouverture d'un compte d'attente***

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le cinéma Capitole, l'une des plus anciennes salles de cinéma en Suisse, a été acquis en 2010 par la Ville de Lausanne et confié à la Cinémathèque suisse. Cette acquisition, qui répondait également au postulat de Mme Evelyne Knecht et consorts intitulé « Un Capitole pour une capitale » a permis de sauvegarder un patrimoine architectural et artistique d'importance nationale et de maintenir en exploitation une salle de cinéma datant de 1929. Depuis lors, le développement des activités de la Cinémathèque suisse au Capitole a permis de constater une augmentation constante du public, lausannois et d'ailleurs, manifestant un attachement profond à cette salle, que la Municipalité souhaite continuer à faire vivre à l'avenir.

En tant que propriétaire, la Ville de Lausanne a assumé les travaux d'entretien courant du bâtiment. Cependant, la dernière rénovation d'importance remontant à la fin des années cinquante, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder, à court terme, à des travaux de réfection et de mise aux normes de l'ensemble du bâtiment, et ce dans le respect de son caractère historique. De manière à établir les études nécessaires à un projet complet de rénovation de la salle et de connaître précisément les implications financières, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 15 mai 2014, de l'ouverture d'un compte d'attente de 340'000 francs.

En fonction des décisions qui seront prises par la Municipalité une fois le montant de la rénovation précisément connu, ce montant pourra être balancé ultérieurement par un crédit d'ouvrage qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis. Le projet de rénovation figure au plan des investissements 2015-2018.

Simultanément, et au vu d'un contexte financier complexe, lié aux nombreux projets d'investissements prévus ces prochaines années dans notre ville, la Municipalité a décidé du principe de la constitution d'une fondation de droit privé. Cette fondation aura pour but de favoriser l'apport de soutiens financiers complémentaires, publics et privés, à l'engagement de la Ville.

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch



Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, la décision de la Municipalité d'ouvrir un compte d'attente a été soumise la Commission des finances qui s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 22 mai 2014.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Sylvain Jaquenoud